



ENDOMÉTRIOSE ET TRAVAIL : UNE DÉMARCHÉ INNOVANTE DE PDP EN SPSTI

Marie LAFONT

Infirmière en Santé au travail du pôle
PDP – PROMEOM – Lyon

Dr Catherine LOPEZ

Médecin du travail, Coordinateur du
pôle PDP – PROMEOM – Lyon

Introduction :

L'endométriose est une affection chronique caractérisée par la présence de tissu endométrial en dehors de la cavité utérine. Ses manifestations incluent des douleurs pelviennes chroniques pendant ou en dehors des règles, une dyspareunie profonde, des troubles digestifs et urinaires cycliques, ainsi qu'une fatigue chronique et parfois des troubles de l'humeur réactionnels. Ces symptômes, souvent banalisés ou méconnus, conduisent à un diagnostic retardé, en moyenne après

sept années d'errance médicale. Au-delà des enjeux de santé, l'endométriose a un impact majeur sur la sphère professionnelle : absentéisme non programmé, baisse de performance, isolement, stress, risque d'épuisement et inégalités d'évolution de carrière sont fréquemment rapportés.

Du point de vue de l'entreprise, la maladie représente également un défi organisationnel : gestion de l'absentéisme, adaptation à la variabilité de l'état de santé, tensions au sein des équipes, surcharge de travail pour les collègues, incompréhensions, et perte de productivité.

L'accompagnement des salariées concernées devient ainsi un enjeu partagé entre employeurs et salariées. Il s'agit de préserver la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), de garantir l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, de répondre aux obligations légales de protection de la santé physique et mentale des travailleurs sans perdre de vue, les enjeux légitimes de productivité.

Face à ce constat, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) ont un rôle central à jouer. Leur mission de prévention primaire, secondaire et tertiaire fait d'eux des acteurs légitimes pour intervenir en amont, orienter vers les soins, et accompagner le maintien dans l'emploi des femmes concernées. La reconnaissance de l'endométriose comme priorité nationale en 2022 renforce cette légitimité dans leur mission de santé publique. Cette démarche constitue une approche « gagnant-gagnant » pour employeurs et salariés.

Il existe des solutions concrètes pour favoriser le maintien en emploi des femmes concernées. Parmi elles : les aménagements ergonomiques, l'ajustement des horaires ou du temps de travail (télétravail, temps partiel thérapeutique), la redéfinition des tâches en cas de crise, l'adaptation des objectifs professionnels, ...

Objectifs :

Le projet mené par PROMEOM vise à :

- ▶ Sensibiliser les professionnels du soin, les salariées et les entreprises à l'impact de l'endométriose.
- ▶ Faciliter le repérage précoce et l'orientation des salariées concernées vers le réseau de soin spécialisé.
- ▶ Mobiliser, le cas échéant, les dispositifs médico-sociaux et de maintien en emploi (RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), TPT (Temps Partiel Thérapeutique), aménagements, orientation vers partenaires extérieurs).

Selon l'organisation régionale du réseau de soin Endométriose, cette démarche peut être adaptée et transférable à d'autres SPSTI.

Méthodologie :

La démarche repose sur deux volets.

Volet collectif :

- ▶ Formalisation d'un partenariat entre PROMEOM et la filière de soin EndAURA, avec intégration du médecin coordonnateur de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) à son conseil d'administration.
- ▶ Mise en réseau avec les associations de patients.
- ▶ Organisation d'actions conjointes de sensibilisation (webinaires, conférences à visée du réseau de spécialistes du soin, événements grand public, participation à la rédaction d'un guide).

Volet individuel :

- ▶ Déploiement d'une boîte à outils, intégrée au logiciel métier, à destination des équipes de Santé au travail (les médecins, et sous délégation les infirmières et infirmiers en Santé au travail) :
 - utilisation d'un questionnaire repérage selon la règle des « 5D » en présence d'une femme en âge de procréer : dysménorrhée intense (EVA \geq 8), dyspareunie profonde, douleurs à la défécation/miction à recrudescence cataméniale, douleurs pelviennes chroniques ;
 - courrier-type d'orientation vers un spécialiste de niveau 1 du réseau EndAURA à repérer sur l'annuaire de l'association mis à jour sur son site internet.
- ▶ Proposition d'orientation vers l'infirmière de la cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle), référente du dispositif, pour les femmes dont la symptomatologie interfère avec leur capacité à réaliser leurs tâches professionnelles, leur qualité de vie et leurs conditions de travail. Ainsi, ces dernières pourront être informées concernant les dispositifs de maintien en emploi mobilisables. Selon leur besoin, elles pourront bénéficier de l'expertise des spécialistes de la cellule PDP : assistante sociale, psychologue, ergonomiste et le cas échéant être orientées vers des partenaires extérieurs comme CAP EMPLOI, la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).

Résultats obtenus :

Les actions de prévention collective qui s'inscrivent dans la mission de la cellule PDP du SPSTI permettent de toucher un large public : femmes potentiellement concernées par la maladie, professionnels du soin, équipes pluridisciplinaires de Santé au travail, entreprises adhérentes au SPSTI.

Les différentes actions de sensibilisation réalisées jusque-là ont généré un retour positif.

PROMEOM est désormais identifié comme un partenaire impliqué par le réseau de spécialistes EndAURA et les associations de malades (EndoFrance et EndoMind).

Sur le plan individuel :

- ▶ Le choix d'un questionnaire de dépistage simple et rapide facilite son intégration à la consultation médicale par le médecin du travail et/ou l'entretien infirmier de Santé au travail.
- ▶ La mise à jour de l'annuaire d'EndAURA permettant de repérer les spécialistes du soin de niveau 1 a rendu possible un processus d'orientation opérationnel de la médecine du travail vers le soin. Le médecin traitant, au centre de la coordination des soins est en copie du courrier d'orientation remis à la salariée.
- ▶ Les outils sont intégrés au logiciel métier pour en faciliter l'utilisation par les équipes locales de Santé au travail.
- ▶ L'infirmière de la cellule PDP, référente du dispositif, est une interlocutrice de choix pour ses collègues infirmiers en Santé au travail qui ont montré un vif intérêt pour la démarche à la frontière entre Santé au travail et Santé publique.

Discussion :

La démarche engagée par PROMEOM s'inscrit dans une volonté d'innovation en Santé au travail, et est encore en phase de déploiement. À ce jour, il n'y a pas encore de résultats chiffrés exploitables, car la procédure de repérage et d'orientation vient tout juste d'être diffusée au sein des équipes. Un indicateur de suivi a cependant été défini pour tracer l'action, en particulier le nombre de repérages réalisés, d'orientations vers le réseau EndAURA et de situations de maintien en emploi accompagnées.

Cette approche repose sur une logique anticipatrice, visant à intervenir avant que la maladie ne compromette la trajectoire professionnelle. Elle illustre l'intérêt d'un SPSTI à proposer des solutions concrètes et personnalisées en interface entre santé, travail et accompagnement social. Même en l'absence de résultats consolidés à ce stade, la structuration de la démarche et l'intérêt suscité par les acteurs de terrain laissent présager un fort potentiel de déploiement à plus grande échelle.

Conclusion :

Le projet « **Endométriose et travail** » porté par PROMEOM s'inscrit pleinement dans les missions des SPSTI et dans les priorités nationales et au thème de ces journées « *Pratiques des SPSTI et contribution aux enjeux de société* ».

Bien que son déploiement ne permette pas encore d'en tirer des résultats consolidés, il constitue une réponse structurée et innovante à un enjeu de Santé au travail encore trop souvent ignoré.

En apportant des outils concrets de repérage et d'orientation, et en posant les bases d'un suivi pluridisciplinaire, cette démarche proactive vise à prévenir la désinsertion professionnelle des salariées atteintes d'endométriose. Elle illustre la capacité des services de Santé au travail à intervenir en amont, dans une logique de prévention durable, au bénéfice des salariées et des entreprises.

En complément de la campagne ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) « *Endométriose et travail : comprendre et agir* », cette initiative contribue également à la promotion de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, en sécurisant les parcours professionnels des femmes affectées par cette pathologie chronique.

Bibliographie :

- ▶ ANACT. *Endométriose et travail : comprendre et agir*. Lyon, 2023.
- ▶ EndAURA. *Guide des bonnes pratiques*. Lyon, 2023.
- ▶ Ministère des Solidarités et de la Santé. *Livre blanc sur l'endométriose*. Paris, 2022.
- ▶ Code du travail : articles L.4121-1 à L.4121-5 relatifs à la santé et à la sécurité au travail.
- ▶ Haute Autorité de Santé (HAS). *Recommandations sur la prise en charge de l'endométriose*. 2017.



Pour contacter l'auteur de cette communication : c.lopez@promeom.fr